

Nombre :

de Membres en exercice 74

de Présents 39

Date de convocation : 4 avril 2017

de Votants 52

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 avril 2017 - 20 heures**

L'an deux mil dix-sept,  
le onze avril, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle polyvalente de la commune  
déléguée du Theil-sur-Huisne), sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRAUT, MM. DUTERTRE, BLASQUE, Mmes TURMEL, RENARD, MM. ROCCA, GARNIER, MAUFAY P., SEVRIN P., LHERAULT JC., Mmes AMELIN, CHOUANARD, MM. GUY, BUGÉY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE, SCHALK, Mme HOOD, M. POLICE, Mmes BOIMARE, DELOGE, M. FRANCOIS, Mmes RENIER (arrivée à 20h30), BILLON, MOUSSET, MM. DUBOIS, TRUILLET, HEE, CRENIER, Mme LAMBERT, M. FERCHAUD, Mmes GUILLIN, SEVRIN C., HARRIS, MM. BOURGOIN, VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Mme VAIL (pouvoir à Mme GUILLIN), M. SURCIN (pouvoir à M. MAUFAY P.), Mme BAPTISTE (pouvoir à M. ROCCA), M. JOUSSELIN (pouvoir à Mme HOOD), Mme FERNANDES, M. SAUVEE (pouvoir à Mme CHOUANARD), Mme GUILLEMIN (pouvoir à Mme DELOGE), M. DUCLOS (pouvoir à M. DUBOIS), Mme LAUNAY (pouvoir à Mme LAMBERT), M. CONON (pouvoir à Mme HARRIS), M. GOULET (pouvoir à Mme GEORGET), Mme LHERAULT K. (pouvoir à M. LHERAULT JC.), M. CHOISNARD (pouvoir à M. VALLET), M. THIBAUT (pouvoir à M. BOURGOIN).

ABSENTS : MM. KÄSER, PLESSIS, Mmes MAUFAY C., PIGEOT, MM. DENORMANDIE, BAILLIARD, Mme JUPIN, MM. SINEAU, HAMARD, Mme GIORNO, MM. MINOSIO, APPERT, VOISIN, Mme FLEURY, MM. VIOLETTE, CHEVALLIER, MAY, BROUARD, COUTE, MAIGNON, MAILLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUY.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2017.**

**FINANCES**

- ***Approbation Compte administratif 2016 – budget principal de la commune***

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 qui fait ressortir un excédent global de 2 088 741.52 € dont 1 916 587.30 € d'excédent de fonctionnement et 172 154.22 € d'excédent d'investissement.

- ***Approbation Compte de gestion 2016 – budget principal de la commune***

Le compte de gestion 2016 dressé par M. LE MOIGNE, Receveur Municipal, qui s'apparente en tout point au compte administratif, a également été adopté à l'unanimité.

- ***Approbation Compte administratif 2016 – budget annexe assainissement de Le Theil/La Rouge***

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 qui fait ressortir un excédent global de 140 260.77 € dont 77 889.12 € d'excédent d'exploitation et 62 371.65 € d'excédent d'investissement.

- ***Approbation Compte de gestion 2016 – budget annexe assainissement de Le Theil/La Rouge***

Le compte de gestion 2016 dressé par M. LE MOIGNE, Receveur Municipal, qui s'apparente en tout point au compte administratif a également été adopté à l'unanimité.

- ***Approbation Compte administratif 2016 – budget annexe assainissement de Mâle***

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 qui fait ressortir un excédent global de 4 341.44 € dont 13 862.35 € d'excédent d'exploitation et 9 520.91 € de déficit d'investissement.

- ***Approbation Compte de gestion 2016 – budget annexe assainissement de Mâle***

Le compte de gestion 2016 dressé par M. LE MOIGNE, Receveur Municipal, qui s'apparente en tout point au compte administratif a également été adopté à l'unanimité.

- ***Affectation du résultat 2016 – Budget Principal de la Commune de Val-au-Perche***

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2016 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 1 916 587.30 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter 91 777.78 € au compte 1068 « Excédent capitalisé » et le solde 1 824 809.52 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

- ***Affectation du résultat 2016 – Budget Annexe de la Commune de Val-au-Perche « Assainissement de La Rouge-Le Theil »***

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2016 qui fait ressortir un excédent global d'exploitation de 77 889.12 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter 16 970.35 € au compte 1068 « Excédent capitalisé » et le solde 60 918.77 € au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

- ***Affectation du résultat 2016 – Budget Annexe de la Commune de Val-au-Perche « Assainissement de Mâle »***

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2016 qui fait ressortir un excédent global d'exploitation de 13 862.35 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter 13 862.35 € au compte 1068 « Excédent capitalisé ».

## Présentation et vote du Budget Primitif 2017

### - Budget principal de la commune

Après examen par la commission Finances, le projet de Budget Primitif 2017 est présenté au Conseil municipal par M. THIROUARD, Adjoint en charge des finances, assisté de M. LE MOIGNE, receveur municipal.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### \* Dépenses :

011 Charges à caractère général	807 197 €
012 Charges de personnel	1 162 200 €
014 Atténuations de produits	354 397 €
022 Dépenses imprévues	47 164 €
023 Virement à la section d'investissement	1 847 925 €
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	120 000 €
65 Autres charges de gestion courante	310 745 €
66 Charges financières	34 000 €
67 Charges exceptionnelles	1 100 €

**TOTAL DEPENSES 4 684 728 €**

#### \* Recettes :

002 Excédent antérieur reporté	1 824 810 €
013 Atténuation de charges	4 000 €
70 Ventes de produits, prestations de services	162 290 €
73 Impôts et Taxes	1 814 074 €
74 Dotations, subventions	790 781 €
75 Autres produits de gestion courante	82 000 €
76 Produits financiers	1 562 €
77 Produits exceptionnels	5 211 €

**TOTAL RECETTES 4 684 728 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### \* Dépenses :

16 Emprunts et dettes	131 000 €
20 Immobilisations incorporelles	92 846 €
21 Immobilisations corporelles	431 484 €
23 Immobilisations en cours	3 511 224 €
27 Autres établissements publics	12 000 €
041 Opérations patrimoniales	37 120 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 215 674 €</b>

#### \* Recettes :

001 Résultat d'investissement reporté	172 154 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 847 925 €

040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	120 000 €
041 Opérations patrimoniales	37 120 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	333 468 €
13 Subventions d'investissement	272 276 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 432 731 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 215 674 €</b>

Le Conseil municipal vote, par 2 voix contre et 50 voix pour le Budget Primitif 2017 proposé par Madame le Maire.

**- Budget annexe de l'assainissement de Le Theil/La Rouge**

Le Conseil municipal approuve également à l'unanimité le Budget Annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge » 2017, tel qu'il se présente ci-après :

**Section d'exploitation :**

***Dépenses :***

011 Charges à caractère général	31 685 €
012 Charges de personnel	1 473 €
66 Charges financières	9 899 €
042 Opé. d'ordre entre sections	96 337 €
022 Dépenses imprévues	3 000 €
023 Virement à la section d'investissement	67 843 €
	<hr/>
	210 237 €

***Recettes :***

002 Résultat de fonctionnement reporté	60 918 €
70 Ventes de production	110 000 €
042 Opé. d'ordre entre sections	39 319 €
	<hr/>
	210 237 €

**Section d'investissement :**

***Dépenses :***

040 Opé. d'ordre entre sections	39 319 €
16 Emprunts et dettes assimilées	74 860 €
20 Frais d'études	122 000 €
23 Immobilisations en cours	79 342 €
27 Autres immobilisations financières	40 268 €
	<hr/>
	355 789 €

***Recettes :***

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	62 371 €
021 Virement de la section d'exploitation	67 843 €
040 Opé. d'ordre entre sections	96 337 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	16 970 €
13 Subventions d'investissement	26 880 €
16 Emprunts et dettes assimilées	45 120 €
27 Autres immobilisations financières	40 268 €
	<hr/>

**- Budget annexe de l'assainissement de Mâle**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Annexe « Assainissement Mâle » 2017, tel qu'il se présente ci-après :

**Section d'exploitation :****Dépenses :**

011 Charges à caractère général	11 217 €
014 Atténuation de produits	2 700 €
66 Charges financières	1 400 €
042 Opé. d'ordre entre sections	33 828 €
022 Dépenses imprévues	992 €
023 Virement à la section d'investissement	1 957 €
	<hr/>
	52 094 €

**Recettes :**

70 Ventes de production	21 776 €
042 Opé. d'ordre entre sections	30 318 €
	<hr/>
	52 094 €

**Section d'investissement :****Dépenses :**

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 521 €
040 Opé. d'ordre entre sections	30 318 €
16 Emprunts et dettes assimilées	8 700 €
20 Immobilisations incorporelles	44 000 €
23 Immobilisations en cours	9 022 €
	<hr/>
	101 561 €

**Recettes :**

021 Virement de la section d'exploitation	1 957 €
040 Opé. d'ordre entre sections	33 828 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	15 847 €
13 Subventions d'investissement	1 957 €
16 Emprunts et dettes assimilées	47 972 €
	<hr/>
	101 561 €

## **Fiscalité vote des taux des 4 taxes communales – année 2017**

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;  
Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 077 265 € ;

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**Article 1<sup>er</sup> :** décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 10.58 %,
- Taxe foncière (bâti) = 10.94 %,
- Taxe foncière (non bâti) = 15.08 %.

**Article 2 :** charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **Subvention d'équilibre à verser au CCAS au titre de l'exercice 2017**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les difficultés financières rencontrées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) liées à un faible taux de remplissage du logement-foyer des Quatre-Vents.

Elle propose, afin de permettre au CCAS d'honorer ses charges et d'équilibrer son budget primitif 2017, que soit versée une participation financière depuis le budget principal de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser au CCAS, pour l'exercice comptable 2017, une participation financière de 115 287 €,

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017, à l'article 657362 « Subvention CCAS ».

## **AFFAIRES SCOLAIRES :**

### **Frais de scolarité demandés à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour un élève résidant à La Chapelle-Souëf et scolarisé à l'école de la Taille (commune déléguée du Theil-sur-Huisne) au titre de l'année scolaire 2016/2017**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année scolaire 2016/2017, le montant de la participation qui sera demandée à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour un élève scolarisé à l'école élémentaire de la Taille (commune déléguée du Theil-sur-Huisne) et pour lequel un accord de principe sur le versement d'une participation financière existait entre la commune déléguée du Theil-sur-Huisne et la Communauté de Communes du Pays Bellémois.

Pour l'année scolaire 2016/2017, le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement par élève scolarisé à l'école élémentaire de la Taille s'élevait à 589.35 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à :

- de fixer, pour l'année 2017, la somme de 589.35 € par élève, au titre de la participation aux frais de fonctionnement,
- dit que cette participation sera calculée à partir des effectifs enregistrés à la rentrée scolaire de septembre 2016,
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017.

**Participation aux frais de scolarité au titre de l'année scolaire 2016/2017, pour les élèves domiciliés à Val-au-Perche, à verser :**

- à la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre

Madame le Maire fait savoir qu'actuellement, 14 élèves domiciliés sur la commune déléguée de Gémages sont scolarisés à l'école publique de la commune de Saint-Germain-de-la Coudre.

Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de versement à la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre d'une participation aux frais de fonctionnement qui s'élève pour l'année scolaire 2016/2017 à 320 € par élève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de verser à la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre, une participation de 4 480 € au titre des frais de scolarité des élèves de de la commune déléguée de Gémages scolarisés à l'école publique de Saint-Germain-de-la-Coudre au cours de l'année scolaire 2016/2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article 657341.

- à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (RASED et frais de scolarité classe ULIS)

Madame le Maire fait savoir qu'actuellement, trois élèves domiciliés sur la commune de Val-au-Perche fréquentent l'école publique de Bellême en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de versement à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (compétente en la matière) d'une participation aux frais de scolarité qui s'élève pour l'année scolaire 2016/2017 à 1 881.33 € (627.11 € X 3 élèves en classe ULIS).

Elle précise qu'il convient de verser également la participation au RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de 478.27 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de verser à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, une participation de 2 359.60 € au titre des frais de scolarité des élèves de Val-au-Perche scolarisés à l'école publique de Bellême et du RASED pour l'année scolaire 2016/2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article 657351. **Signature d'un avenant au PEDT (Projet Educatif Territorial) de Mâle-La-Rouge**

Madame le Maire fait savoir que dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), un PEDT (Projet Educatif Territorial) a été signé entre le SIVOS Mâle-La Rouge et l'Education Nationale.

Ce dernier se terminera le 18 avril prochain. Il est donc proposé au Conseil de le prolonger par avenant jusqu'au 31 août 2017, concomitamment au terme du PEDT de la commune historique du Theil-sur-Huisne.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au PEDT de Mâle/La Rouge.

**Questions diverses :**

- M. DUTERTRE, Adjoint en charge de la communication, fait savoir que la commission se réunira le 19 avril 2017 à 20h30 pour la préparation de la prochaine édition du bulletin municipal.
- Madame le Maire informe les membres que la signature des actes notariés relatifs à la vente du chemin des Plas sur la commune déléguée de Mâle et à l'acquisition de l'ancienne école privée située sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne aura lieu prochainement.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au vendredi 12 mai 2017 à 20 h.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Julien GUY

Le Maire,

Mme Martine GEORGET



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Georget", is written over the printed name "Mme Martine GEORGET".